
Renvoi au comité de Salut public de la pétition de plusieurs citoyens volontaires du troisième bataillon de Paris, relative à l'échange de leurs camarades faits prisonniers de guerre, lors de la séance du 25 brumaire an III (15 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Salut public de la pétition de plusieurs citoyens volontaires du troisième bataillon de Paris, relative à l'échange de leurs camarades faits prisonniers de guerre, lors de la séance du 25 brumaire an III (15 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 263;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18238_t1_0263_0000_1

Fichier pdf généré le 04/10/2019

42

Elle renvoie au comité de Salut public une pétition de plusieurs citoyens volontaires du troisième bataillon de Paris, relative à l'échange de leurs camarades faits prisonniers de guerre (98).

43

Les membres de la société populaire de Cambremer, district de Pont-Chalier [ci-devant Pont-l'Évêque], département du Calvados, présentent à la Convention une adresse de félicitation sur les principes qu'elle a consacrés et lui soumettent quelques idées relatives à l'utilité publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (99).

[*La société populaire républicaine de Cambremer à la Convention nationale, s. d.*] (100)

Législateurs,

Le rideau sanglant qui voiloit à nos yeux la liberté est déchiré, nous retrouvons l'image précieuse de notre divinité tutélaire dans les principes éternels que rappelle votre adresse au peuple français. Le bonheur et la vertu ne seront plus une vaine perspective; nous en jouissons en réalité, nous éprouvons depuis trop longtemps que les mouches qui font tant de bruit dans la ruche républicaine ont pour but de dévorer la subsistance des abeilles laborieuses; nous savons que l'intrigant se cache sous le masque trompeur d'une popularité autant fausse qu'elle est exagérée et que l'homme de bien se plait dans l'obscurité, ce dernier aura toute notre confiance, la liberté de la presse démasquera l'autre.

La vérité est le plus ferme appui de la liberté, vous faites voir que vous êtes libres et que nous le sommes quand vous prouvez que vous aimez la vérité, de notre côté nous vous la devons toute entière; nous vous la dirons; mais nous verrons toujours à vos indignations qu'une fraction quelconque du peuple souverain veuille rivaliser d'autorité avec ses mandataires.

(Nous exécuterons vos lois, nous les ferons exécuter autant qu'il dépendra de nous et nous vous ferons connaître celles auxquelles il est fait infraction. C'est d'après le sentiment de nos devoirs, à cet égard que nous vous disons que malgré les efforts des autorités constituées la loi sur le maximum ne reçoit dans nos parages, qu'une exécution partielle, et que cette exécution

imparfaite est une vraie calamité publique. La plus grande partie de la masse indigente semble, ici, méconnaître une loi que vous avez portée pour son bonheur, et loin de dénoncer les infractions de cette loi favorise spontanément les vues de l'égoïste en achetant ses denrées en cachette et à un prix très haut. Celui qui vend au maximum ne trouve rien à acheter à ce prix, la fortune du patriote devient ainsi la proie de l'homme intéressé, le laboureur surtout qui livre au maximum son grain, fruit de ses sueurs, pour approvisionner ses frères, voit sa fortune diminuer par l'impossibilité ou il est d'acheter les autres denrées au prix qu'il vend son grain, et croit comète un acte de justice en vendant furtivement et à un prix exorbitant ce qu'il peut soustraire de sa moisson aux réquisitions, c'est chez le cultivateur que la République se pourvoit au maximum par la voie de réquisition de grains, paille, foin, chevaux et chanvres etc. et s'il veut remplacer les objets requis il faut qu'il les achète à un prix immodéré ou son terrain resteroit sans valeur.)

Nous devons vous dire que la balance dans le prix des denrées se trouve entièrement rompue. La multitude ici, semble prévenue contre le maximum, les neuf dixièmes en sont les infracteurs. Les commissaires même de la République ne l'observent pas dans l'achat des viandes pour les armées.

Quel remède à ce mal? Il doit venir de vous, législateurs. Prendrez-vous des mesures pour faire exécuter la loi du maximum strictement et dans toutes ses ramifications.

Ferez-vous à cette loi des changements?

Ne jugeriez-vous pas qu'une loi qui contraindrait tout propriétaire de marchandises et de denrées de les exposer en vente dans un temps fixé de leur perception ou fabrication sous une peine déterminée, ramènerait plus efficacement l'abondance et la concurrence que la loi du maximum?

Ne trouveriez-vous pas convenable de diminuer la quantité du signe représentatif.

Telles sont les questions que vous soumettent des hommes libres. En attendant leur solution nous concourrons de tout notre pouvoir à l'exécution de la loi subsistante.

Suivent 23 signatures.

44

Les membres composant le conseil général de la commune de Valence [Drôme], écrivent dans le même esprit à la Convention, au nom de leurs concitoyens qui partagent leurs sentiments et leur attachement pour la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (101).

(98) P.-V., XLIX, 222.

(99) P.-V., XLIX, 222.

(100) C 326, pl. 1418, p. 13. La partie placée entre parenthèses est barrée. *Bull.*, 24 brum.

(101) P.-V., XLIX, 222.